ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Programmes

Question écrite n° 39075

Texte de la question

M. Leonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche sur l'importance qui s'attache a obtenir des chaines de television publiques et privees une prise de conscience croissante quant a l'importance du developpement de la psychologie des telespectateurs et singulierement des jeunes. De nombreuses propositions ont ete faites tendant notamment a obtenir, chaque semaine, « une journee sans violence », a valoriser et a placer a de meilleures heures d'ecoute, les emissions qui ont un veritable caractere culturel et educatif. Il souligne une proposition plus specifique tendant a ce que, dans tous les colleges et lycees, fonctionnent des « cours de television ». En effet, s'il y a notamment des cours de francais qui donnent des outils d'analyse pour le langage ecrit, il faut souligner que le langage audiovisuel a aussi ses styles et qu'il serait particulierement opportun que, notamment les jeunes, en aient conscience pour etre des telespectateurs qualifies comme il leur est appris a etre des lecteurs cultives. Il lui demande de lui preciser la suite qu'il envisage de reserver a ces propositions et, singulierement, a celles tendant a ameliorer le systeme educatif francais a l'egard du phenomene de societe que constitue la television.

Texte de la réponse

Le developpement de la violence dans les programmes de television constitue un phenomene dont le ministere de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche a pris la mesure, ce dont temoigne un certain nombre de propositions du « Nouveau contrat pour l'ecole ». Celles-ci visent a la fois a developper l'offre de programmes individuels a vocation educative et a encourager toutes les initiatives s'inscrivant dans le champ de l'education aux medias. Sur ce dernier point, la mise en place progressive d'une initiation a l'image, pour tous les niveaux d'enseignement, incluant une dimension « d'analyse critique des messages » est prevue par la mesure 45 du nouveau contrat. Cette decision vient completer et systematiser l'action entreprise depuis plusieurs annees au sein du systeme educatif par le centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information (CLEMI). Au-dela, le ministere de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche continuera d'apporter son soutien aux travaux des nombreux chercheurs ou associations qui oeuvrent dans ce domaine. Par ailleurs, l'une des mesures du nouveau contrat incite les enseignants a utiliser les programmes de la chaine du savoir, de la connaissance et de l'emploi. Plusieurs representants de l'education nationale sont presents au sein des instances d'orientation des programmes de cette chaine. Ils y veillent notamment au respect scrupuleux de la directive europeenne « Television sans frontieres » et du cahier des charges des televisions de service public qui visent a garantir « le respect de la personne humaine et de sa dignite ». Ils y encouragent egalement la diffusion d'emissions destinees a developper le sens critiques des telespectateurs. Enfin, pour ce qui a trait au developpement des programmes, il existe depuis un an, au sein du ministere de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche, un dispositif d'aide a la production qui permet de soutenir financierement des projets d'emissions ayant une veritable dimension educative et culturelle. L'aide apportee a ce jour porte sur 112 heures de programmes auxquels il faut ajouter l'action de liberation des droits d'usage sur la quasi-totalite des magazines scientifiques.

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/10/questions/QANR5L10QE39075

Données clés

Auteur : M. Deprez Léonce
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 39075
Rubrique : Enseignement
Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 mai 1996, page 2670
Réponse publiée le : 24 juin 1996, page 3408